

Rapport d'activité 2000

de la Direction de la Population et des Migrations



Si vous souhaitez vous procurer ce rapport, adressez-vous au :
Centre d'information et de documentation
de la Direction de la population
et des migrations
Tél. 01.40.56.42.75.
Fax. 01.40.56.42.92.

Sommaire

Introduction

Chapitre 1 : Population, démographie

L'activité des organismes nationaux et internationaux dans le domaine de la population

L'évolution démographique récente en France métropolitaine

Les principaux enseignements du recensement de mars 1999

Principaux indicateurs démographiques

Chapitre 2 : La politique d'immigration

L'entrée et le séjour

La lutte contre le travail illégal

Le regroupement familial

L'Office des migrations internationales (OMI)

Le lien migrations développement

Chapitre 3 : L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

L'accueil des demandeurs d'asile

[Le plan asile](#)

[La politique sociale en direction des réfugiés](#)

Chapitre 4 : Les politiques d'accueil et d'intégration des immigrés

[La politique d'accueil des étrangers primo-arrivants](#)

[La politique d'intégration](#)

[Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles \(FAS\)](#)

Chapitre 5 : La lutte contre le racisme et les discriminations

Chapitre 6 : Acquisitions et pertes de la nationalité

Chapitre 7 : La dimension internationale dans le domaine des migrations

[Dans le cadre de l'Union européenne](#)

[Dans le cadre du Conseil de l'Europe](#)

[OCDE](#)

[Relations bilatérales en matière de migrations](#)

[Expatriation](#)

[Statut des jeunes étrangers n'accomplissant pas leurs études en France et souhaitant y effectuer un stage pratique en entreprise](#)

Annexes

[Le centre d'information et de documentation](#)

[Les documents publiés en 2000](#)

[Les études achevées en 1999/2000](#)

[Liste des circulaires et notes d'information DPM parues en 2000](#)

Rapport d'activité 2000

de la Direction de la Population et des Migrations



Introduction

L'année 2000 a connu une forte relance du débat sur la politique de l'immigration en France et au niveau européen. Celui-ci a été initié, en début d'année, par un rapport de la division de la population de l'ONU, préconisant une très forte reprise de l'immigration pour permettre aux Européens de préserver le niveau de leurs pensions de retraite. Les difficultés de recrutement rencontrées dans quelques secteurs économiques ont relancé le débat.

Cependant la France est, sur le plan démographique et en matière d'emploi, dans une situation atypique par rapport à beaucoup de ses voisins européens. Sa population et sa population active s'accroissent depuis plusieurs années et le niveau de chômage reste encore élevé.

L'année 2000 a été particulièrement significative puisque le nombre de naissances a été de 779.000 contre 744.000 en 1999 ; l'indice conjoncturel de fécondité est passé de 1,79 en 1999 à 1,89 en 2000, ce qui place la France très loin devant l'Allemagne (1,4) ou l'Italie et l'Espagne (1,2). Par ailleurs, si le nombre des demandeurs d'emploi a baissé de manière très nette ces deux dernières années, le chômage concerne encore plus de 2 millions de personnes dont un nombre important d'étrangers ou de jeunes d'origine étrangère.

Ce constat a amené la France à maintenir sa stratégie en matière d'encadrement des flux migratoires, articulée autour de deux axes prioritaires : d'une part la lutte contre l'immigration clandestine, d'autre part l'accueil et l'intégration des immigrés réguliers.

Le ministère est néanmoins resté attentif aux besoins en travailleurs qualifiés des entreprises et l'adaptation de la réglementation relative aux autorisations de travail a permis de recruter 2169 informaticiens étrangers de haut niveau en 1999, et un nombre équivalent en 2000.

Face aux besoins de main d'œuvre dans certaines branches professionnelles, l'administration de l'emploi et de la solidarité (Direction de la population et des migrations) a pris l'initiative de se rapprocher du commissariat général au plan pour qu'un travail de fond sur l'interface migration/économie soit mené en 2001 dans le cadre d'un séminaire de recherche qui réunira des chercheurs, des hauts fonctionnaires et des partenaires sociaux.

Le "plan asile 2000"

Les conflits des Balkans, la déstabilisation politique et économique de l'Asie centrale, des pays de l'ex- URSS et de l'Afrique se traduisent par une augmentation forte de la demande d'asile . En 2000, le nombre de ces demandes a progressé dans des proportions importantes (près de 40 000 dossiers déposés contre 22 375 en 1998) entraînant une saturation du dispositif national d'accueil et un rallongement sensible des délais d'instruction par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés (CRR).

Face à l'ampleur de ce phénomène, le gouvernement a adopté au cours de l'année 2000 un plan "Asile 2000" principalement destiné à favoriser le retour à une fluidité raisonnable du

dispositif national d'accueil et à réduire les délais d'instruction.

Des dispositions ont également été prises pour faire face à la progression de la demande d'hébergement d'urgence. C'est ainsi, notamment, qu'en novembre 2000, la SONACOTRA a été mobilisée pour un dispositif exceptionnel de 1000 places afin de répondre au problème très aigu rencontré sur la région parisienne.

Par ailleurs, le ministère a confié à la Croix Rouge la gestion du centre d'accueil de Sangatte près de Calais, ouvert fin 1999 pour répondre aux besoins d'hébergement des personnes étrangères qui affluent en grand nombre dans ce port dans l'espoir d'un passage en Grande-Bretagne.

Le ministère entend aussi assurer une meilleure protection juridique et sociale des mineurs étrangers isolés pour lesquels un projet innovant d'accueil et d'orientation a été conçu et doit être mis en place dans le courant de l'année 2001.

La politique d'intégration commence dès l'arrivée en France

Contrepartie d'une politique d'encadrement des flux migratoires, la politique d'intégration conserve toute sa justification et le gouvernement a affirmé sa volonté de la pérenniser en inscrivant au budget du ministère, les crédits du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), qui finance la plupart des actions d'intégration.

Ces actions sont multiples : apprentissage du français, soutien scolaire, activités périscolaires, actions culturelles... C'est toutefois au moment de l'arrivée en France, que se joue bien souvent la réussite d'une intégration. C'est pourquoi, tous les départements ont été incités à concevoir des plans départementaux d'accueil et, dans 13 d'entre eux, les DDASS ont créé des plates-formes d'accueil.

Les assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations

L'événement le plus riche pour la DPM a sans doute été l'organisation des Assises nationales de la citoyenneté qui se sont tenues le 18 mars 2000 à la Grande Arche de la Défense et ont permis à plus d'un millier de jeunes de s'exprimer très librement face aux nombreux ministres présents. Ils ont témoigné des discriminations dont nombre d'entre eux s'estiment victimes dans divers domaines : l'orientation scolaire, les difficultés d'accès aux stages en entreprises compris dans les cursus obligatoires, les pratiques discriminatoires de certaines discothèques, les contrôles excessifs menés par les administrations (ex-police), le risque d'enfermement dans le quartier d'origine. Le problème majeur est apparu très nettement identifié comme étant celui de l'emploi.

Pour répondre à leur attente, le Premier Ministre a souhaité montrer la détermination de tout le gouvernement à reconnaître et à combattre le phénomène des discriminations à raison des origines. Il a annoncé un ensemble de mesures dont beaucoup relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et concernent directement la DPM, : mise en place d'un numéro vert national -simplification et instruction accélérée des demandes de naturalisation des jeunes- suppression des droits de sceau et d'insertion au JO relatifs aux décisions de naturalisation- développement du parrainage en entreprises mais aussi en établissements scolaires- renforcement du GIP-GED.

Création du 114

Le numéro d'appel gratuit sur les discriminations raciales "114" a été mis en place le 16 mai 2000. Sa gestion a été assurée durant l'année 2000 par la DPM, qui a sélectionné comme opérateur Sida-Info-Service. Plus de 946 000 appels ont été reçus pendant les heures d'ouverture. Sur les 19 800 appels utiles transférés aux écoutants en 2000, ceux-ci ont transmis 5 883 fiches aux secrétariats permanents des CODAC (commission d'accès à la citoyenneté), chargés d'assurer le traitement des signalements. L'emploi, la vie professionnelle et la formation représentent le premier motif d'appel (environ 38% des appels), suivis par la vie sociale et le voisinage (12%), le logement, l'accès aux lieux de loisirs et de vacances et les relations avec les forces de l'ordre (environ 10% chacun).

Renforcer la législation antidiscriminatoire dans le domaine de l'emploi

Malgré un arsenal juridique important pour lutter contre les discriminations dans le monde du travail, les affaires contentieuses sont extrêmement rares, notamment en raison de la grande difficulté pour la victime de rassembler des preuves de la discrimination.

Un certain nombre d'aménagements juridiques ont donc été proposés aux partenaires sociaux lors de la table ronde du 11 mai 1999, qui ont été complétés en 2000 à l'occasion des Assises de la citoyenneté et pour tenir compte des directives européennes adoptées sur ce sujet. Ces dispositions, introduites dans le projet de loi de modernisation sociale adopté en conseil des ministres le 24 mai 2000, ont été reprises dans une proposition de loi socialiste votée en première lecture par l'Assemblée le 12 octobre 2000 et par le Sénat le 9 janvier 2001.

Un accès plus facile à la nationalité française

D'importantes mesures, annoncées par le Premier ministre lors des Assises nationales de la citoyenneté organisées le 18 mars 2000, ont été prises durant l'année pour faciliter l'accès à la nationalité française.

Des mesures d'allègement et d'accélération des procédures ont été prises particulièrement pour les jeunes étrangers, de 18 à 25 ans, arrivés en France avant l'âge de 6 ans, et qui y ont suivi toute leur scolarité ainsi que pour la procédure d'acquisition simplifiée, après mariage avec un conjoint français

Par ailleurs, la suppression de la perception de "droits de sceau" a été adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2000 (article 38 de la loi du 30 décembre 2000).

Des préoccupations européennes

Dans le cadre de la présidence française, un séminaire a été organisé à l'automne 2000 avec le ministère de l'Intérieur et la Commission européenne, a réuni les 5 et 6 octobre à Paris les représentants des Etats membres, de la Commission Européenne, du Conseil, du Parlement Européen, pour un échange concernant les politiques d'intégration afin d'aller vers l'harmonisation de ces politiques et l'adoption d'une directive pour les résidents de longue durée des pays tiers

Qu'il s'agisse de la lutte contre les discriminations, de la demande d'asile ou même des

politiques d'intégration, ces politiques relèvent du domaine communautaire, d'une part en application du Titre I du traité d'Amsterdam, et en particulier de l'article 13, mais aussi parce que ces questions ne peuvent plus être traitées seulement dans le cadre du territoire national.



Rapport d'activité 2000

de la Direction de la Population et des Migrations



Chapitre 1 : Population, démographie

Les missions du bureau DMI1 ont trait à la coordination des travaux des différentes institutions qui œuvrent en matière démographique. Il assure le suivi des conférences internationales, notamment dans le cadre de l'ONU et du comité européen sur la population. En charge du secrétariat du Haut conseil de la population et de la famille (HCPF), il exerce également, en liaison avec la DREES, la co-tutelle de l'INED pour le ministère, conjointement avec le ministère de la Recherche. A ce titre, il suit tout particulièrement l'élaboration du rapport annuel sur la situation démographique. Après la présentation des institutions et de leur activité en 2000, est présenté un bref panorama des principales tendances d'évolution de la population sur les deux dernières années.

L'activité des organismes nationaux et internationaux dans le domaine de la population

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) a une mission de recherche qui a pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger. Les thèmes de recherche s'articulent autour de deux grands axes : le premier se définit à partir des composantes de la croissance des populations (fécondité, mortalité, migrations) ; le second reflète les articulations entre les mouvements démographiques dans leur ensemble et d'autres disciplines (économie, sociologie, histoire, anthropologie, etc).

L'INED développe ses activités dans plusieurs directions : observer l'actualité démographique en étudiant les évolutions démographiques dans les pays industriels ; analyser les tendances démographiques actuelles (par exemple la multiplication des naissances hors mariage s'accompagne d'attitudes nouvelles à l'égard de la filiation) ; diversifier les sources d'observation : les enquêtes permettent d'enrichir les données d'observation permanente (état civil, recensements) ; enfin développer les outils nécessaires aux comparaisons internationales : notamment, faire face à la diversification des supports de diffusion et élaborer des outils de consultation (documentation, programmes informatiques, etc).

L'INED est également chargé de la préparation du rapport annuel sur la situation démographique de la France, présenté au Parlement par le ministre chargé de la population et le ministre chargé de la famille : le projet de 29ème rapport a consacré sa première partie à l'évolution démographique récente et sa seconde partie à l'évolution de la filiation des enfants nés hors mariage.

Le centre d'information sur les problèmes de population (CIPP), créé en 1968 au sein de l'INED, assure "l'information permanente du public en ce qui concerne les problèmes démographiques et leurs incidences économiques et sociales". Le comité de direction se compose de huit membres : les directeurs de l'INED, de l'INSEE et de la DPM, le président de l'UNAF, deux membres du HCPF et deux personnes qualifiées dans le domaine de l'information. Le comité est présidé par la ministre de l'emploi et de la solidarité ou, en son absence, par le directeur de la population et des migrations. Le comité de direction a achevé son mandat en juin 1999.

Depuis sa création, le CIPP s'est essentiellement préoccupé de la demande des enseignants et des élèves de terminale. Les activités du mandat écoulé ont porté sur la constitution d'une bibliographie d'initiation à la démographie et la participation à une enquête européenne sur les connaissances démographiques des élèves de terminale. Par ailleurs, un serveur Internet "Popinfo" a été mis en place. Il présente des publications en direction du public scolaire. L'action du CIPP a aussi concerné la participation au

financement des différentes réalisations de l'exposition "six milliards d'hommes" (1997-1998) et la participation au premier Salon de l'éducation (1999).

Le Haut Conseil de la population et de la famille

Le nouveau mandat du Haut Conseil de la population et de la famille a commencé au milieu de l'année 2000. Cette instance est présidée par le Président de la République, et le directeur de la population et des migrations en est le secrétaire général. Elle est chargée d'éclairer le Président de la République et le gouvernement sur les problèmes démographiques et leurs conséquences à moyen et long termes dans les domaines de la fécondité, du vieillissement et des mouvements migratoires, ainsi que sur les questions relatives à la famille.

Le Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED) est un Groupement d'Intérêt Scientifique créé en 1988. Les membres fondateurs sont l'INSEE, l'INED, l'IRD (ex ORSTOM), l'Université de Paris -VI et l' Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ses travaux sont définis en relation avec les organismes partenaires du Tiers Monde (offices statistiques, centres de recherche, universités). Ses activités de recherche portent essentiellement sur les facteurs de la dynamique des populations (santé, famille, fécondité, migrations), leurs relations avec les divers aspects du développement économique et social (éducation, emploi, activité économique, structures sociales, etc.), ainsi que les méthodes d'observation et d'analyse appropriées.

Le Comité international de coopération sur les recherches nationales en démographie (CICRED) est une association internationale non gouvernementale créée en 1972. Le Comité est régi par les lois françaises de 1901 ainsi que par les décrets de 1939 sur les associations étrangères. Il a l'appui de la Division de la Population de l'ONU, du FNUAP et de l'INED. Il vise à développer des relations entre le système des Nations Unies et les centres nationaux de recherche en démographie, à faciliter la diffusion des connaissances et l'échange de chercheurs entre les centres et à soutenir leurs activités.

Le Comité européen sur la population au sein du Conseil de l'Europe (CDPO) est un comité intergouvernemental d'experts. Ses activités visent à analyser régulièrement les tendances démographiques des Etats membres et non-membres. Il encourage l'établissement de normes comparables en matière de données démographiques et informe gouvernements, législateurs, universités et organismes scientifiques ainsi que le grand public des problèmes démographiques.

L'Organisation des Nations Unies (ONU), instituée en 1945, est une assemblée de 185 nations représentant pratiquement tous les pays du monde. Elle a été active dans le domaine de la population dès les premières années de sa création. La Division de la population de l'ONU collecte et analyse les données démographiques, et ses recherches s'orientent vers le développement de méthodologies d'analyse démographique. Elle incite les gouvernements des pays en développement à mener des recensements nationaux réguliers. Les Conférences internationales de l'ONU comme celle du Caire en 1994 sur la population et celle de Pékin en 1995 sur les femmes débattent des questions et des perspectives de population et négocient des stratégies communes au niveau mondial. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) est en charge des activités de l'ONU en matière de population.

En 2000, la 33^{ème} session de la Commission de la population et du développement de l'ONU a consacré ses travaux au thème "population, genre et développement". La DPM a supervisé l'élaboration de la contribution de la France à laquelle plus de trente chercheurs ont apporté leur concours. La session a coïncidé avec la publication d'un rapport de la division de la population de l'ONU envisageant un surcroît de migrations internationales comme solution au problème du vieillissement de la population dans les pays développés et notamment en Europe. Afin qu'un examen impartial de la question des migrations soit effectué, le Commissariat général du Plan organise en 2001 un séminaire de recherche détaillant l'ensemble de ses aspects.

L'évolution démographique récente en France métropolitaine

Les résultats du recensement de la population de mars 1999 étant désormais pleinement intégrés dans les séries statistiques, on constate que sur les vingt dernières années, la population de la France métropolitaine s'est accrue de 5 millions de personnes, passant de 53.880.000 à 58.892.000 habitants entre juillet 1980 et juillet 2000. L'augmentation annuelle moyenne s'établit ainsi à 250.000 personnes. La progression s'est nettement ralentie dans les années quatre-vingt-dix, le rythme moyen n'étant jamais atteint de 1993 à 1999. L'année 2000 est celle d'un rebond marqué, le solde total s'établissant à 295.600 personnes, soit un taux de 5,0 pour mille.

Pour l'essentiel, cette accélération de la croissance démographique est due à une vive reprise de la natalité : 779.000 naissances vivantes en 2000 contre 744.000 en 1999. Il faut remonter à 1982 pour trouver un chiffre plus élevé. Ce phénomène ne semble pas devoir être attribué à un pic autour du 1^{er} janvier 2000, puisque la hausse est visible tout au long de l'année. Ceux qui cherchent un lien entre conjoncture économique et conjoncture démographique feront observer que la natalité progresse pour la troisième année consécutive, ce qui est à rapprocher de l'embellie enregistrée sur le marché de l'emploi. Cette évolution est d'autant plus remarquable que le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants diminue. En conséquence, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse fortement, passant de 1,79 en 1999 à 1,89 enfants par femme. On s'était habitué depuis de nombreuses années à voir la fécondité diminuer avant 30 ans et augmenter au-delà de 30 ans. En 2000, la fécondité après 30 ans continue à s'élever assez rapidement, mais la fécondité avant 30 ans s'accroît elle aussi de façon marquée. Pour autant, l'âge moyen à la maternité continue à augmenter : de 29,4 ans en 2000, il s'est accru de deux ans sur les quinze dernières années. Enfin, la France se distingue de ses voisins : la natalité y a progressé plus fortement que dans aucun autre pays de l'Union européenne ; le nombre de naissances a d'ailleurs diminué en 2000 au Royaume-Uni et en Allemagne.

S'il y a eu beaucoup plus de naissances, il y a eu aussi un peu moins de décès en 2000 qu'en 1999. En effectifs, la contribution de la baisse de la mortalité à l'accélération de la croissance est limitée, puisque le nombre de décès est passé de 542.000 en 1999 à 538.000 en 2000. Pourtant, si les conditions de mortalité étaient restées identiques à celles de 1999, on aurait dénombré quelque 548.000 décès en 2000. Le vieillissement de la population se trouve ainsi plus que compensé par l'amélioration des conditions de vie. La mortalité infantile, quant à elle, se stabilise à un niveau très bas (4,4 décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 naissances vivantes). En 2000, l'espérance de vie à la naissance est de 75,2 ans pour les hommes et de 82,7 ans pour les femmes. Sur les vingt dernières années, elle a progressé de 5 ans pour les hommes et de 4,3 ans pour les femmes. La surmortalité masculine se réduit donc lentement, mais l'écart demeure très important. Les Françaises sont, avec les Espagnoles, les Européennes qui vivent le plus longtemps.

Enfin, l'excédent migratoire est en hausse. Pour 2000, il est estimé à 55.000 personnes, soit une augmentation de 10.000 par rapport à l'année précédente.

La nuptialité connaît elle aussi un regain notable. En 2000, 304.000 mariages ont été célébrés, et cette barre des 300.000 mariages n'avait plus été atteinte depuis 1983. L'évolution de la nuptialité recèle toutefois bien des incertitudes. En premier lieu, des analyses approfondies devront déterminer quelle est la part de l'intérêt "fiscal" accru du mariage. En deuxième lieu, la désaffection pour le mariage n'est pas, à ce stade, véritablement contredite : la proportion de femmes mariées ou l'ayant été continue à diminuer dans les jeunes générations : parmi les femmes nées en 1965, elle est de 68 %. Enfin, que le nombre de couples mariés soit en diminution et qu'une part croissante des mariages soient précédés d'une période de cohabitation donne à penser que le divorce devrait être en régression. Il n'en est rien pour le moment : le nombre annuel de divorces reste compris depuis 1994 entre 115.000 et 120.000, et pour chaque promotion de mariés le risque de rupture est à chaque âge supérieur à ce qu'il était pour la promotion précédente. La

proportion finale de mariages rompus par divorce pourrait dépasser 35 % à partir de la promotion 1982.

Les principaux enseignements du recensement de mars 1999

Le vieillissement de la population se poursuit. De 1968 à 1999, l'effectif des moins de 20 ans est passé de 16 millions à 14,4 millions et sa part dans l'effectif total de un sur trois (32,2 %) à un sur quatre (24,6 %). Cette part est comparable à celle que l'on observe au Royaume-Uni ou aux Pays Bas. Dans l'Union européenne, seule l'Irlande présente un score nettement plus élevé (31,4 %). En revanche, la part des moins de vingt ans est sensiblement plus basse dans les pays du sud, Grèce, Espagne et surtout Italie (20,0 %). A l'autre extrémité de la pyramide des âges, le vieillissement n'est pas encore très visible : il procède surtout de l'élévation de l'espérance de vie à 60 ans, qui s'est accrue de trois ans depuis 1980. Pour l'heure, les générations qui viennent d'arriver ou qui arrivent à 60 ans sont peu nombreuses puisque la natalité était faible dans les années trente, et plus encore de 1940 à 1945. Ce n'est qu'à partir de 2006 que les générations de baby-boomers parviendront à 60 ans.

L'image usuelle du croissant fertile (ouest, nord, est) reste d'actualité si l'on se reporte à la carte de la part des moins de 20 ans. Cependant, la situation a quelque peu évolué : dans deux départements bretons, Finistère et Côtes-d'Armor, cette part est aujourd'hui inférieure à la moyenne nationale ; c'est désormais dans le nord et dans la grande couronne parisienne que les jeunes sont relativement le plus nombreux ; enfin, les Alpes et la vallée du Rhône affichent elles aussi des proportions de jeunes assez élevées. Une typologie des départements opposerait notamment une France du Massif central et du sud marquée par une faible fécondité et un tissu économique insuffisant pour retenir les jeunes, une zone où l'on s'installe au début de la vie adulte (Ile-de-France mais aussi Rhône-Alpes), une région de forte fécondité (Nord-Pas-de-calais), des régions à fécondité soutenue et bien orientées économiquement (Pays de la Loire, Alsace), et des départements alimentés par les migrations liées au départ en retraite (Côte d'Azur entre autres).

La "décohabitation" est la tendance la plus spectaculaire. Il s'agit de l'éclatement du ménage traditionnel et de la réduction de sa taille. La montée du célibat et du divorce ainsi que l'allongement de la vie y sont pour beaucoup. Les familles nombreuses deviennent l'exception, tout comme la résidence sous un même toit de plusieurs générations d'adultes. La vie en collectivité (foyers de travailleurs, communautés religieuses, maisons de retraite, etc.) suscite de moins en moins d'engouement. A contrario, on note que depuis une quinzaine d'années, les enfants tendent à demeurer plus longtemps au domicile parental, cependant que la recomposition des ménages vient atténuer les effets d'une divortialité accrue. Au total, le nombre moyen de personnes par ménage diminue rapidement depuis une trentaine d'années pour s'établir à 2,40 en 1999. C'est dans les villes-centres des agglomérations que cet effectif moyen est le plus réduit (2,22), avec un résultat extrême pour Paris intra-muros (1,87). En 1999, 62 % des ménages comptent moins de 3 personnes, contre 46 % en 1962.

Sur la période inter-censitaire 1990-1999, le nombre d'étrangers résidant en France métropolitaine s'est réduit en moyenne de 1,08 % chaque année pour s'établir à 3.263.000 personnes en 1999 contre 3.597.000 en 1990. Le nombre d'étrangers s'était accru fortement dans les années soixante et au début des années soixante-dix : + 3,20 % par an entre 1962 et 1968, + 3,97 % entre 1968 et 1975. Les changements de cap en matière de politique d'immigration, mais aussi de très nombreuses naturalisations, ont inversé la tendance : + 1,09 % entre 1975 et 1982, - 0,40 % entre 1982 et 1990. En 1962, un étranger sur deux était espagnol ou italien. Depuis lors, l'effectif total de ces deux nationalités s'est réduit des deux tiers. Depuis 1975, les Portugais sont la nationalité la plus représentée. En 1999, chacune des six principales nationalités a vu son effectif diminuer. La part des autres nationalités a considérablement augmenté, atteignant aujourd'hui 37 %. Toutefois, leur effectif n'augmente que de plus en plus lentement : + 4,66 % par an entre 1975 et 1982, + 3,22 % entre 1982 et 1990, +1,22 % entre 1990 et 1999.

La baisse des effectifs étrangers concerne davantage ceux qui sont nés en France – leur nombre se réduit

au rythme de 4 % par an - que ceux qui sont nés à l'étranger. A l'inverse, le nombre de Français par acquisition de la nationalité s'accroît très fortement : + 6,0 % par an pour ceux qui sont nés en France et + 1,9 % pour ceux qui sont nés à l'étranger. On dénombre en 1999 4.309.000 immigrés. Globalement, le nombre d'immigrés s'est accru en moyenne depuis vingt-cinq ans au même rythme que l'ensemble de la population résidant en métropole soit + 1,0 % par an. En conséquence, leur part dans le total est remarquablement stable autour de 7,4 %.

Les immigrés originaires de l'Union européenne sont de moins en moins nombreux en dépit des règles de libre-circulation dont ils bénéficient. En fait, cette diminution concerne essentiellement deux des trois communautés les plus représentées, les Espagnols et les Italiens. Il s'agit d'arrivants anciens, comme en témoigne leur pyramide d'âges : au recensement de 1990, 62 % des immigrés originaires d'Italie avaient plus de 55 ans. Pour eux, la mortalité fait son œuvre comme les retours au pays qui contribuent davantage à la réduction des effectifs d'immigrés portugais. D'ailleurs, la majorité des immigrés espagnols et italiens sont aujourd'hui français alors que le mouvement de naturalisation demeure timide chez les Portugais. Sur la dernière période intercensitaire, on relève un accroissement significatif du nombre d'immigrés allemands, belges et surtout britanniques.

Les personnes originaires d'Algérie sont désormais un peu plus nombreuses que les personnes originaires du Portugal, respectivement 576.000 et 571.000. Parmi elles, comme chez les autres originaires du Maghreb, la tendance à la naturalisation paraît s'affirmer : d'ores et déjà, deux immigrés tunisiens sur cinq ont acquis la nationalité française. Mais les Asiatiques sont les plus prompts à franchir le pas puisque 61 % des immigrés cambodgiens et 74% des immigrés vietnamiens se sont fait naturaliser. De façon générale, les effectifs d'immigrés maghrébins et turcs n'augmentent que modestement. Les nouvelles vagues d'immigration viennent de plus loin. On dénombre 400.000 immigrés natifs d'un pays d'Afrique subsaharienne, soit 43 % de plus qu'en 1990.

